

## Appel de Candidatures de la SAFER Île de France

Articles L 143.3 et R 142.3 du Code Rural et de la Pêche Maritime La SAFER Île de France se propose de **rétrocéder ou d'échanger** ou de **louer** les biens fonciers ci-dessous désignés :

Département : ESSONNE (91)

**Commune: CHEVANNES** 

Superficie à vendre : 00ha 67a 10ca

Parcelles cadastrées :

- Le chem des montils: F-176[33]-181[34] - Les communes: G-21[11][P2]-30[11] - Les petits bois: F-173 pour partie -

F-171 pour partie -185[30] - Les vieux montils: G-27[12] - les communes G-21 pour partie- G-30

Superficie à louer : 50ha environ sur un domaine de 109 ha.

Location par CDC BIODIVERSITE

Parcelles cadastrées :

G-03 - G-04 pour partie - G-05 - G-18 - G-19

Location par TERRE DE LIENS

Parcelles cadastrées :

F-171 pour partie - F-172 - F-173 pour partie - G-04 pour partie - G-21 pour partie - G-24 pour partie

Ces biens figurent en zone Agricole (zone A) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Présence de deux maisons d'habitation destinées à devenir des sièges d'exploitation.

La candidature de tout ou partie des 50ha à la location doit impérativement être associée à une candidature à l'achat d'une des deux maisons.

Les projets d'installations en Agriculture Biologiques seront privilégiés, les terres objets du présent appel de candidatures n'ayant pas été cultivées depuis plus de trois ans.

Le détail de la réglementation de la zone du document d'urbanisme peut être obtenu à l'adresse indiquée ciaprès, où en Mairie de la Commune où se situent les biens en question.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit, OU EN DEPOSANT UNE DEMANDE SUR SON SITE INTERNET A L'ADRESSE : www.saferidf.fr, AU PLUS TARD LE 02/07/2021. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

SAFER de l'Ile-de-France – 19 rue d'Anjou 75008 PARIS

Tél.: 01 42 65 28 42 - Fax: 01 42 65 08 50

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.